



Indemnités journalières secu

Par **fambrini**, le **14/02/2009** à **16:19**

bonjour,
je voulais vous posez une question concernant les indemnités journalières, est ce que la securité sociale peut arreter les paiements d'indemnités journalières pour maternité en cours de congé ?

et je ne comprend pourquoi quand je veux me connecter sur mon compte ameli il me dise avec mes bons identifiants que "ma caisse nest pas autorisée et que je peux pas me connecter ",

pouvez vous maider svp ?
merci par avance,
salutations.

Par **milou**, le **02/03/2009** à **15:06**

Bonjour,
C'est à la sécurité sociale qu'il faut vous adresser. Appelez la CPAM de votre département.
Cordialement.